

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200403-0000021297-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 07/04/2020

Réception par le Préfet : 07/04/2020

Publication : 09/04/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-4-6-6

Séance du vendredi 3 avril 2020

PROGRAMME DE TRAVAUX 2020 SUR LES BARRAGES ET OUVRAGES DEPARTEMENTAUX

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mme DIETRICH, M. DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, Mme RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, Mme MILLION, Mme ORLANDI, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative aux Politiques de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 20 mars 2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'exécution en 2020 du programme de travaux sur les barrages et le Canal du Rhône au Rhin déclassé, comprenant 248 860 € de crédits de paiement (CP) à affecter aux travaux de maintien en bon état de conservation des ouvrages;
- Affecte :
 - 25 000 € pour le rejointement du mur parapet au barrage FORLET,
 - 10 000 € pour les études et travaux d'amélioration et remise à niveau des dispositifs de drainage au barrage du SCHIESSROTHRIED,
 - 100 000 € pour les études et travaux de remise en état d'un linéaire partiel du mur parapet aval au barrage d'ALFELD,
 - 13 860 € pour diverses opérations sur les autres ouvrages,
 - 100 000 € aux opérations du Canal de Rhône au Rhin déclassé.

Les Autorisations de programme et les crédits de paiements sont inscrits sur le programme C114 chapitres 20, 21 et 23 fonction 61, natures 2031, 2033, 2153.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité